



L'an deux mille vingt-quatre le 12 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 6 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. BATHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe - M. HOLZER Alain - M. WARION Jacques - M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine  
M. MEVELLEC Mickaël - M. HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. BRIDARD Jean Marc  
M. BERNARD Philippe – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas - M. MATHIEU Denis  
M. VINCENT Yvon - M. CERUTTI Alain

**Prorogations** – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe  
M. MOUGINET Dominique à M. HENQUEL Patrick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. OLIVIER Michel à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s)** : Mme MARANDE Carole – M. JOLY Philippe – M. DIEDLER Franck -

**Secrétaire de séance** : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombreait : **43 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Excusés : 3

**Votants : 43**

Date d'affichage : 16 décembre 2024

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

**COMMUNICATION**

04/12/2024

**Renouvellement du contrat d'affiliation avec l'application mobile INTRAMUROS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 08 novembre 2021 autorisant la contractualisation initiale avec l'application Intramuros,

Vu l'intérêt manifeste pour les habitants du territoire de bénéficier d'une solution numérique simple et efficace pour accéder à des informations intercommunales et communales,

Vu les statistiques démontrant une augmentation constante du nombre d'utilisateurs, de consultations, et de vues sur l'application Intramuros entre 2022 et 2024,

Vu le partenariat en cours avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour le soutien et l'accompagnement de cette solution,

Considérant l'intérêt pour l'intercommunalité de poursuivre la mise en œuvre de ce service au bénéfice des communes et des habitants,

En préambule au vote, le Président rappelle que l'application mobile Intramuros est une solution numérique destinée à rapprocher les habitants de leur commune et de leur intercommunalité. Facile d'utilisation, elle permet aux citoyens de recevoir des notifications ou alertes en temps réel, d'accéder à l'agenda des événements locaux, aux actualités, ainsi qu'à des informations pratiques sur les services communaux et intercommunaux tels que la gestion des déchets, la vie scolaire ou les services à l'enfance.

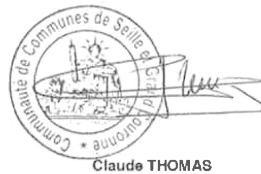
Sur le territoire de Seille et Grand Couronné, Intramuros est adoptée par près de la moitié des communes comme principal canal de communication numérique. Le nombre d'utilisateurs ne cesse de croître : 2 172 en 2022, 3 450 en 2023, et 4 220 en 2024 pour les informations intercommunales, tandis que les informations communales atteignent 6 270 utilisateurs. L'application génère plus de 40 000 vues annuelles, surpassant les performances des autres outils numériques de l'intercommunalité tels que la page Facebook ou la lettre numérique mensuelle.

Ces résultats démontrent l'importance et l'efficacité de cet outil pour renforcer l'information et la communication de proximité, tout en valorisant les initiatives communales et intercommunales.

Si le coût annuel de 3 480 € HT facturé par Intramuros reste stable, il est important de noter que le coût à charge pour la collectivité sera légèrement différent du précédent contrat. En effet, lors du lancement en 2021, une subvention exceptionnelle de la Préfecture de Région à hauteur de 53% avait permis de réduire significativement cette charge. Cette aide, non renouvelable, n'est plus mobilisable à ce jour. Par conséquent, le montant refacturé aux communes sera ajusté pour refléter cette évolution. Un tableau en annexe détaille les montants facturés lors du premier contrat et les nouveaux montants proposés.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve le renouvellement du contrat** d'affiliation avec l'application mobile Intramuros pour une durée initiale de 12 mois, à compter du 1er janvier 2025, jusqu'au 1er janvier 2026. Ce contrat sera ensuite renouvelable automatiquement pour des périodes successives de 36 mois, sauf dénonciation dans les conditions prévues au contrat.
- **Approuve le montant annuel** de 3 480 € HT (soit 290 € HT mensuels), identique à celui de la précédente convention.
- **Autorise le Président à signer le contrat de renouvellement** avec Intramuros ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Autorise le Président à signer les conventions financières** nécessaires avec les communes du territoire concernant leur participation à ce dispositif.
- **Précise que la refacturation du dispositif** sera réalisée sous forme de cotisation annuelle sollicitée par la Communauté de communes auprès des communes, calculée au prorata du nombre d'habitants, selon le tableau en annexe.



Claude THOMAS  
2024.12.16 11:44:09 +0100  
Ref:7816924-11732401-1-D  
Signature numérique  
le Président